

MAIRIE DE MAZERES

Rue de l'Hôtel de Ville

09270 MAZERES

☎ 05.61.69.42.04

Fax : 05.61.69.37.97

mairie.mazeres@wanadoo.fr

ARRÊTE N°24/006 REGLEMENTANT PROVISoireMENT
LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION
Avenue de Belpech (D11)

Le Maire de MAZERES

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;

VU le Code pénal et notamment son article R.610-5 ;

VU la demande de INEO RESEAUX SUD OUEST, sis, Z.I de Bigorre 09120 VARILHES, en date du 19 décembre 2023 ;

CONSIDERANT que pour permettre des **REALISATION DE TRANCHEES - GRDF** à 09270 MAZERES, **à compter du lundi 15 janvier 2024 et ce jusqu'au samedi 3 février 2024 inclus ;**

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit et la circulation sera alternée manuellement au 28 route de Belpech 09270 MAZERES cf. plans joints, à compter du lundi 15 janvier 2024 et ce jusqu'au samedi 3 février 2024 inclus ;

Article 2 : Les différents panneaux de signalisation seront posés par INEO RESEAUX SUD OUEST.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission.

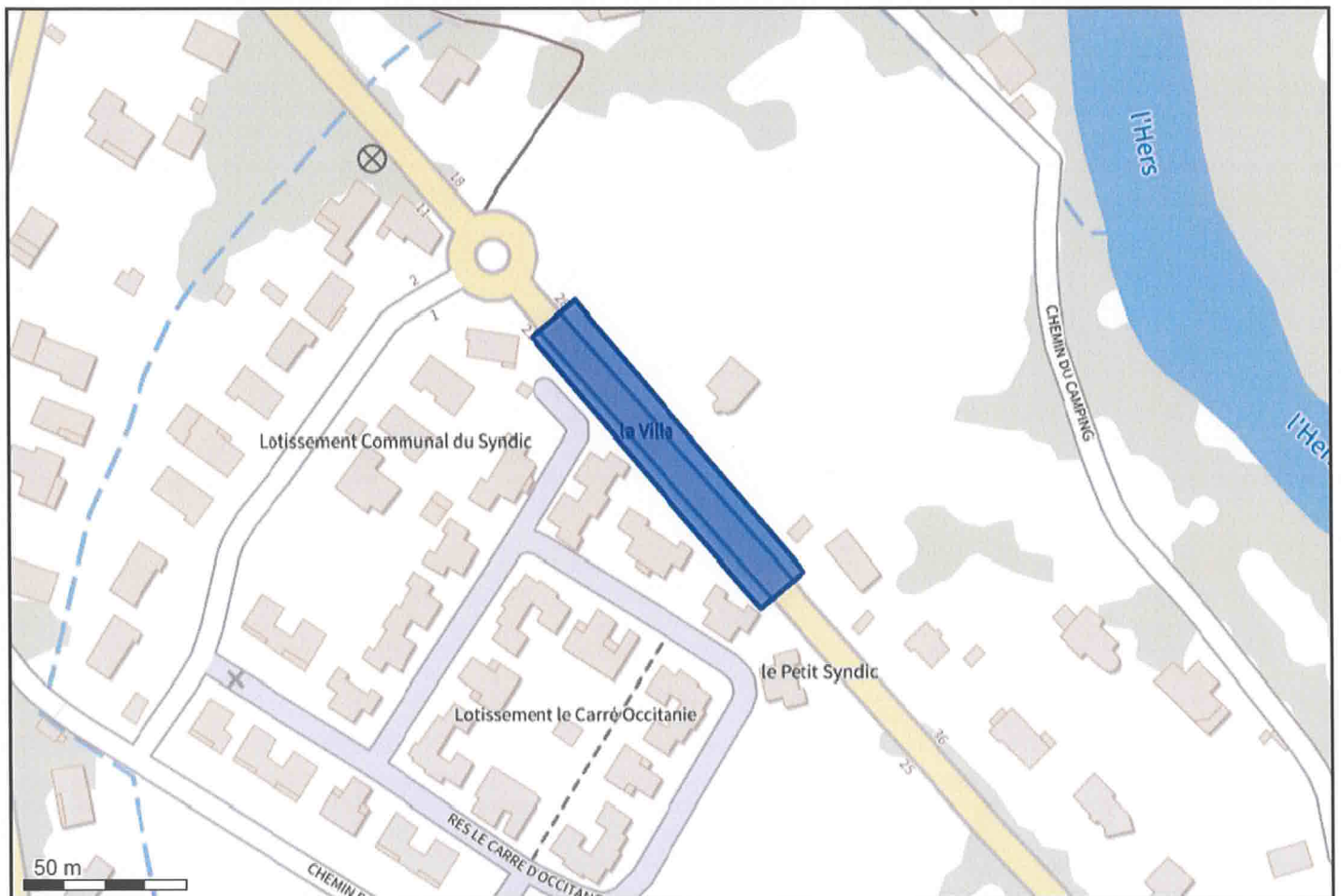
Article 5 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article ci-dessus ;

La gendarmerie, le policier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Mazères, le 16 janvier 2024.

Le Maire
Louis MARETTE





(43.246936 1.683754);(43.246876 1.683823);(43.246978 1.683989);(43.247659 1.683200);(43.247719 1.683130);(43.247618 1.682965);(43.246936 1.683754);